

LES JOURNÉES DU MATRIMOINE

PATRIMOINE + MATRIMOINE = NOTRE HÉRITAGE CULTUREL



APPEL À PROJETS 2025

Le **Mouvement HF+** est une association féministe militant pour l'égalité réelle entre les genres, dans les domaines des arts et de la culture. Constitué de 14 collectifs et associations dans plusieurs régions, il se réunit au sein d'une Fédération interrégionale et développe des partenariats à l'échelle européenne et internationale.

En luttant depuis 2009 contre toutes formes de discriminations observées, **HF+ Hauts-de-France** souhaite contribuer à ce que le secteur artistique et culturel soit l'expression d'une société en mouvement, soucieuse d'égalité et de démocratie.

En dialogue avec les célèbres Journées Européennes du Patrimoine, le Mouvement HF+ associe dans plusieurs régions au niveau national les collectivités publiques, les institutions culturelles, les équipes artistiques, les actrices et les acteurs de la société civile pour organiser les Journées du Matrimoine, chaque année en septembre depuis 10 ans.

Cette année, ces journées auront lieu les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

Conférences, expositions, spectacles, visites commentées, projections :

Construisons ensemble l'événement en 2025 !

Notre héritage culturel est composé de notre patrimoine (ce qui vient des pères) et de notre matrimoine (ce qui vient des mères). En réactivant la notion de matrimoine, terme qui existait dès le Moyen-Âge, le Mouvement HF+ souhaite valoriser la mémoire des créatrices, intellectuelles et scientifiques du passé en contribuant à la transmission et à la visibilité des œuvres et des travaux de celles qui nous ont précédé-es.

L'égalité entre femmes et hommes nécessite une revalorisation de l'héritage des femmes. **Dès lors, Matrimoine et Patrimoine constituent ensemble notre héritage culturel commun.**

Vous souhaitez participer, accueillir ou proposer un projet ?

Notre appel à projets est ouvert jusqu'au samedi 15 mars 2025, minuit.

Conditions d'éligibilité :

L'appel à projets concerne toute proposition mettant à l'honneur et en lumière les femmes créatrices, penseuses, chercheuses etc.. qui nous ont précédé et qui ne font plus partie de ce monde pour défendre leur travail.

Ces projets peuvent être présentés par :

- **Les structures artistiques et culturelles et/ou collectivités publiques des Hauts-de-France** : musées, sites, théâtres et salles de spectacles/ concerts, écoles et galeries d'art, cinémas, médiathèques, conservatoires...
Chaque structure est invitée :
 - à proposer une ou plusieurs actions dans le cadre du Matrimoine 2025, s'inscrivant dans sa programmation ou ses activités à cette période ;
 - et/ou à accueillir un ou plusieurs projet(s) étudiés par le comité de pilotage et relayé(s) par l'association HF+ Hauts-de-France ;
- **Les artistes et compagnies professionnelles de toutes disciplines**
- **Des artistes et équipes artistiques amateur·rice·s de toutes disciplines**
- **Des associations de citoyen·nes qui souhaitent s'engager**

Note particulière pour les porteuses de projet qui ont été soutenues financièrement deux années d'affilée : HF+ n'accordera pas de financement trois années consécutives. Vous pourrez cependant représenter un projet l'année suivante.

Nous demandons à la structure porteuse du projet et/ou à la·le responsable du projet d'adhérer à l'association HF+ Hauts-de-France ([lien d'adhésion](#)) au moment du dépôt du dossier.

Les projets artistiques présentés doivent :

- disposer d'une structure juridique (association, scop, auto-entreprise...).
 - avoir entrepris un partenariat avec un lieu susceptible de les accueillir.
- Une attention particulière sera portée sur les formes techniquement légères.

Sélection des projets :

L'association **HF+ Hauts-de-France** sélectionnera les projets sur dossier, au regard de leur pertinence par rapport aux enjeux du Matrimoine, de leur exigence artistique et culturelle et de leur faisabilité financière et technique.

Les propositions artistiques et actions culturelles retenues :

- seront annoncées dans la semaine du 7 avril 2025 ;
- devront être organisées et financées par les structures porteuses, dans le respect des obligations sociales et fiscales légales ;
- pourront bénéficier, sous réserve et si besoin, d'une contribution financière de HF+ dans la limite de 1 500 € maximum par proposition.
- devront être soutenues par au moins un partenaire (autre que HF+ Hauts-de-France) ;
- seront particulièrement valorisées dans la communication commune sur l'événement des Journées du Matrimoine 2025 ;

Pour candidater, merci d'adresser vos propositions et projets en complétant le [formulaire en ligne](#) avant le samedi 15 mars 2025.